



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Organización  
de las Naciones Unidas  
para la Educación,  
la Ciencia y la Cultura

Организация  
Объединенных Наций по  
вопросам образования,  
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة  
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、  
科学及文化组织

ED/EFA/2007/ME/32  
Paris, December 2007  
Original: English



**Éducation pour tous**

**Septième réunion du Groupe de haut niveau sur l'Éducation pour tous**

**Dakar, Sénégal**

**11-13 décembre 2007**

**Communiqué**

## **Septième réunion du Groupe de haut niveau sur l'Éducation pour tous**

**11-13 décembre 2007**

**Dakar, Sénégal**

### **COMMUNIQUÉ**

1. Nous, ministres, hauts responsables d'institutions multilatérales et bilatérales, et responsables d'organisations de la société civile, nous sommes réunis à Dakar (Sénégal), du 11 au 13 décembre 2007, à l'invitation du Directeur général de l'UNESCO et du Gouvernement du Sénégal. Nous adressons nos sincères remerciements à nos hôtes pour leur généreux accueil. À mi-chemin entre 2000 et 2015, le Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2008 (RMS) dresse un tableau d'ensemble des progrès accomplis en vue de la réalisation des six objectifs de l'EPT, et indique les grandes tendances qui se dessinent d'ici à 2015. Nous avons pris note des progrès significatifs - et félicitons les pays pour leurs engagements renouvelés - en matière d'éducation primaire, ainsi que des évolutions positives quoique inégales concernant les autres objectifs. Nous nous félicitons également de la présentation d'un ensemble de bonnes pratiques offrant des exemples de réponses au défi que pose l'inclusion des groupes les plus marginalisés. Nous sommes désormais mieux en mesure de savoir ce qui fonctionne dans l'éducation de base, mais au rythme actuel, les progrès ne seront pas suffisants pour atteindre l'objectif de 2015.

2. Nous avons noté avec inquiétude que trois objectifs de l'EPT - concernant l'éducation et la protection de la petite enfance (EPPE), les possibilités d'apprentissage pour les jeunes et les adultes et l'alphabétisation des adultes et des jeunes - ont été négligés, et nous sommes convenus qu'il fallait redoubler d'efforts pour veiller à ce qu'on y porte toute l'attention voulue. Nos travaux ont porté sur trois points étroitement liés entre eux, à savoir l'inclusion, la qualité de l'éducation et la nécessité de répondre aux besoins de financement de l'EPT. Nous sommes également convenus qu'il fallait accorder une attention aux progrès de l'EPT dans les pays en situation de fragilité.

3. Nous sommes convenus qu'en 2008 et au-delà, l'attention serait portée en priorité sur les trois questions décisives et interdépendantes suivantes.

### **ÉQUITÉ ET INCLUSION**

4. Nous avons reconnu que la réalisation des objectifs de l'EPT impliquait l'inclusion des enfants, des jeunes et des adultes, en particulier les filles et les femmes, qui ont été jusqu'ici exclus de toute possibilité d'éducation de base. Les situations de catastrophe et de conflit, en particulier, ont privé de nombreux jeunes et adultes de toute éducation de base, ceci s'ajoutant à la difficulté de leur permettre d'apprendre à lire, écrire et compter, et d'avoir accès aux compétences de la vie courante. Afin d'assurer une plus grande équité et une plus grande inclusion, nous proposons pour 2008 et au-delà une série de mesures qui devront être mises en œuvre par les gouvernements au niveau des pays, en partenariat avec la société civile et les autres parties prenantes, et avec le soutien des partenaires internationaux :

- (a) entreprendre une étude cartographique globale pour déterminer plus précisément les caractéristiques des groupes exclus, leurs environnements et leurs besoins à prendre en compte dans des politiques éducatives plus inclusives. Cette étude pourrait également :
  - (i) utiliser des enquêtes, telles que celles sur les ménages, comme sources de données détaillées, quantitatives et qualitatives ;
  - (ii) autonomiser les communautés en les associant pleinement à l'identification des groupes exclus et vulnérables dans leurs sociétés ;
  - (iii) identifier les mesures à prendre pour renforcer et harmoniser, si nécessaire, le cadre législatif garantissant le droit à l'éducation ;
  - (iv) inclure une estimation financière des besoins évalués pour atteindre efficacement les groupes marginalisés ;
  - (v) encourager la coopération aux niveaux local, régional et national, ainsi qu'entre les secteurs, en s'attachant à promouvoir des politiques plus inclusives afin de mobiliser les écoles et leurs communautés ;
- (b) améliorer les cadres d'action afin de prendre en compte les possibilités d'apprentissage au-delà du primaire pour les jeunes scolarisés et non scolarisés, ce qui permettra :
  - (i) d'adopter une approche intégrée de l'enseignement secondaire et des autres programmes d'apprentissage, pour ceux qui viennent du primaire ;
  - (ii) d'offrir un accès équitable à des possibilités d'éducation de qualité - y compris l'éducation non formelle - pour ce qui est de l'alphabétisation, de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels, et des programmes d'acquisition des compétences de la vie courante ;
  - (iii) de résoudre le problème complexe que constitue l'offre de possibilités d'apprentissages diversifiées.

## **QUALITÉ DE L'ÉDUCATION**

5. Nous affirmons que l'accès à l'éducation aussi bien que la qualité de celle-ci ont un effet réel sur les chances de l'apprenant dans la vie, et que la recherche de la qualité est inhérente à la réalisation des six objectifs de l'EPT. La qualité est une notion multidimensionnelle et requiert une série d'investissements liés les uns aux autres. Pour promouvoir la qualité, nous proposons qu'avec l'aide de leurs partenaires pour l'EPT les gouvernements nationaux prennent en 2008 et au-delà les mesures suivantes :

- (a) adopter une approche globale et axée sur les résultats de la qualité dans l'élaboration des politiques, la gestion des programmes et leur mise en œuvre ainsi que dans l'évaluation, en portant l'attention requise à la qualité de l'apprentissage et de l'enseignement (curriculum, pédagogie,

langues d'enseignement, livres, TIC, gestion des écoles, infrastructures, etc.) et aux mesures nécessaires pour assurer la préparation de l'apprenant (sécurité et paix, santé, nutrition, respect du genre, réponse aux handicaps, éducation et protection de la petite enfance (EPPE), etc.) ;

- (b) développer un cadre d'action pour les enseignants prenant en compte les éléments suivants :
  - (i) la nécessité de former et de recruter un grand nombre d'enseignants, en mettant l'accent sur les enseignantes dans les régions où celles-ci sont sous-représentées (18 millions dans le monde au niveau primaire d'ici à 2015, avec un besoin estimé à près de 4 millions en Afrique subsaharienne) ;
  - (ii) une formation initiale et en cours d'emploi de qualité préservant l'équilibre entre le contenu et les méthodes pédagogiques ;
  - (iii) la nécessité d'un processus clair de développement de carrières pour les enseignants, et d'une revalorisation de leur statut, permettant d'améliorer leurs compétences professionnelles, ainsi que de mesures incitatives pour les maintenir dans le système ;
  - (iv) des politiques de l'emploi qui protègent les droits et le statut professionnel des enseignants ;
  - (v) une répartition équitable des enseignants entre les zones rurales, les zones urbaines et les zones reculées ;
- (c) poursuivre sans relâche les efforts d'équité et d'égalité entre les sexes dans le secteur de l'éducation, par le partage de bonnes pratiques et la promotion d'analyses fondées sur le genre ;
- (d) promouvoir le renforcement des capacités dans le domaine de la gestion scolaire, y compris en matière de soutien et de supervision, de développement institutionnel, de gestion financière et de coopération avec la collectivité ;
- (e) suivre et évaluer la définition et l'élaboration de normes relatives aux acquis d'apprentissage ainsi que l'évaluation des résultats de l'apprentissage ;
- (f) entreprendre des analyses d'impact des politiques et des investissements afin d'améliorer les résultats de l'apprentissage et d'influer sur le développement de politiques futures ;
- (g) améliorer la qualité, la pertinence et l'efficacité de l'alphabétisation des jeunes et des adultes ainsi que des programmes d'éducation non formelle, en particulier pour les femmes.

## FINANCEMENT

6. En règle générale, les ressources nationales représentent la majeure partie des budgets de l'éducation. Leur part dans le revenu national a augmenté dans une majorité de pays en développement depuis 2000. Dans les pays à faibles ressources, l'aide extérieure est essentielle pour soutenir les efforts nationaux. Nous sommes extrêmement préoccupés par le déclin des engagements d'aide extérieure à l'éducation en 2005 compte tenu du Sommet du G-8 qui s'est tenu cette année-là à Gleneagles et de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Nous déplorons également le fait que les promesses d'aide restent bien inférieures aux besoins annuels de financement extérieur, estimés à 11 milliards de dollars des États-Unis. Nous sommes déterminés à œuvrer au maintien et à l'accroissement du financement de l'éducation en général et de l'éducation de base en particulier. L'augmentation des financements extérieurs doit s'accompagner d'une authentique volonté politique et d'une capacité accrue dans l'ensemble du secteur, à tous les niveaux, non seulement en termes de contenu qualitatif mais aussi pour assurer une utilisation efficace et effective des ressources. À cette fin, nous réaffirmons notre engagement, pris à Dakar, qu'aucun pays sérieusement engagé en faveur de l'Éducation pour tous ne verra ses efforts compromis faute de ressources suffisantes, et nous proposons les mesures suivantes en 2008 et au-delà :

- (a) les gouvernements nationaux et locaux devraient mobiliser des ressources nationales suffisantes conformément aux normes indicatives (~ 6 % du RNB/15 à 20 % du budget de l'État) pour les allocations à l'éducation, en donnant la priorité à l'éducation de base (> 3 % du RNB/10 % du budget de l'État) ;
- (b) les bailleurs de fonds extérieurs devraient accroître le montant du financement prévisible et à long terme de l'éducation en général et de l'éducation de base. Ils devraient veiller tout particulièrement à ce que les ressources soient acheminées en temps voulu et à palier l'insuffisance des fonds alloués aux plans pour le secteur de l'éducation approuvés au titre de l'IMOA ;
- (c) les gouvernements et les partenaires de l'EPT devraient soutenir des exercices d'évaluation des coûts facilitant les options d'investissement dans tous les sous-secteurs de l'éducation (depuis l'EPPE jusqu'à l'éducation des adultes, en passant par l'éducation de base et le secondaire) en adoptant une approche plus intégrée et en s'appuyant de façon plus efficace sur les ressources existant dans le secteur de l'éducation et les autres secteurs (santé, services sociaux) ;
- (d) les gouvernements devraient tout mettre en œuvre pour faire en sorte qu'aucun enfant ne soit exclu de l'école pour des raisons financières, y compris en supprimant ou réduisant les frais de scolarité s'il y a lieu, et aider les foyers les plus pauvres et autres groupes exclus, par exemple par des prestations financières, des cantines scolaires ou des subventions ;
- (e) les gouvernements et les bailleurs de fonds extérieurs s'efforceront d'optimiser les ressources disponibles par le biais des multiples modalités

d'acheminement des financements extérieurs de l'éducation de base, les relations entre elles et leur impact sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de l'EPT, ceci dans le contexte des engagements pris au titre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide ;

- (f) les partenaires de l'EPT donneront la priorité aux pays à faibles revenus, aux pays fragiles, aux pays en situation d'urgence ou de conflit ainsi qu'à l'Afrique subsaharienne.

## **LA VOIE À SUIVRE**

7. Nous nous engageons à :

- (a) faire mieux connaître le rôle de l'EPT, en tant que droit de l'homme et outil fondamental de croissance économique et de réduction de la pauvreté, dans le développement ;
  - (i) en nourrissant la réflexion lors des rencontres pertinentes sur les interconnexions et l'interdépendance de l'EPT avec des questions mondiales telles que les OMD, le changement climatique, le développement durable et la santé publique ;
  - (ii) en inscrivant toutes les priorités de l'EPT à l'ordre du jour d'autres réunions internationales et régionales sur le développement, telles que la Conférence internationale sur le financement du développement, le G-8, CITAD IV, les réunions semestrielles de la Banque mondiale et du FMI, les processus des OMD et d'autres manifestations similaires ;
  - (iii) en favorisant la mobilisation internationale en faveur de l'éducation de base en renforçant les liens entre l'EPT et les priorités des réunions relatives à l'éducation en 2008, telles que la réunion ministérielle d'évaluation de l'E-9, la Biennale ADEA et la Conférence internationale de l'éducation, qui apporteront également des éléments de réflexion pour la prochaine réunion du Groupe de haut niveau ;
  - (iv) en contribuant aux discussions en cours sur l'efficacité de l'aide, en nous appuyant sur l'expérience du secteur de l'éducation dans le cadre des processus de la Déclaration de Paris, en particulier lors de la préparation du Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui se tiendra à Accra (Ghana) en septembre 2008 ;
- (b) maintenir la mobilisation politique en faveur de l'EPT :
  - (i) en continuant d'encourager la mobilisation et l'action coordonnée de toutes les parties prenantes à travers le Groupe de travail sur l'EPT, l'IMOA, le Groupe consultatif international et le Groupe de haut niveau, et en appliquant le Plan d'action global sur l'EPT ;

- (ii) en améliorant la visibilité de l'EPT auprès d'un plus large public et des médias par une stratégie de communication plus énergique et plus proactive ;
- (iii) en assurant le suivi de la mise en œuvre des actions proposées dans le présent Communiqué pour la prochaine réunion du Groupe de haut niveau sur l'EPT ; nous sommes heureux d'accepter l'invitation du Gouvernement norvégien à la réunion qui se tiendra à Oslo (Norvège), du 16 au 18 décembre 2008.